



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour vous faire part des violations récentes du territoire afghan commises par les forces militaires pakistanaises. Cette incursion s'inscrit dans le prolongement de violations antérieures, qui avaient suscité notre préoccupation et dont nous vous avons fait part dans des communications adressées au Conseil de sécurité les 22 février et 22 août 2019.

Le 15 juillet, les forces militaires pakistanaises ont lancé des attaques d'artillerie non provoquées contre des postes frontières afghans et des zones résidentielles civiles dans les districts de Sarakano et d'Asadabad, dans la province de Kunar. Les attaques comprenaient 12 tirs d'artillerie lourde visant le district d'Asadabad et plus de 160 tirs d'artillerie sur le district de Sarakano. Elles ont fait quatre victimes parmi les membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, ainsi que six morts, dont deux femmes, et huit blessés parmi les civils. Elles ont également causé des dommages importants aux biens civils.

Nous voudrions une fois de plus rappeler, comme nous l'avons fait dans nos précédentes communications, que les violations du territoire afghan par les forces militaires pakistanaises se poursuivent, malgré les nombreux appels lancés au Gouvernement pakistanais, de façon bilatérale et par d'autres moyens, pour qu'il mette fin à ses actes de provocation illégaux sur notre territoire souverain. À cet égard, le Gouvernement afghan exprime, une fois de plus, sa ferme condamnation du non-respect par le Pakistan de ses obligations, au regard des principes de la Charte des Nations Unies, notamment de l'Article 2, ainsi que du droit international et du droit international humanitaire.

Le Gouvernement afghan s'efforce actuellement de désamorcer la situation au niveau bilatéral, mais si cela devait échouer, il demandera au Conseil de sécurité de prendre les mesures requises pour mettre un terme aux violations susmentionnées.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre de plainte, concernant la poursuite des activités du Pakistan, comme document du Conseil de sécurité et de le conserver à des fins de référence, au cas où les tentatives de désescalade se révéleraient infructueuses.

La Représentante permanente
(Signé) Adela Raz

